

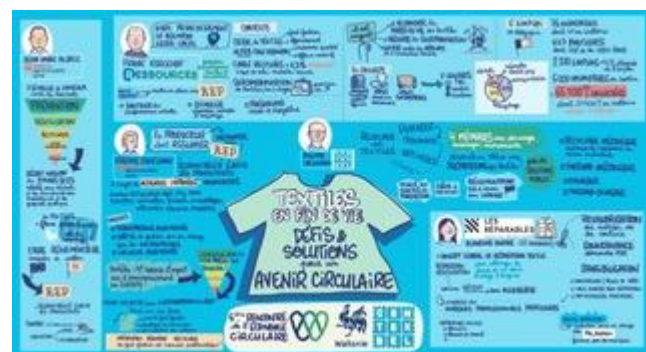


Déchets@Ressources 22

Les rencontres de l'économie circulaire dédiées aux textiles

Le Service public de Wallonie et Centexbel ont organisé la sixième Rencontre de l'économie circulaire le 3 juin dernier sur la thématique de la gestion de la fin de vie des textiles. La DIGPD y a largement contribué en exposant « Le cadre wallon : bras de levier de la circularité des matières (Jean-Marc Aldric) » et « La Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) : un vrai challenge pour les acteurs du textile (Virginie Santilman) ».

Les exposés sont disponibles en ligne via le lien: [Textiles en fin de vie : défis et solutions pour un avenir circulaire - revoir le webinaire](#)



Gobelets réutilisables : comment reconnaître les vrais des faux ?

Depuis l'entrée en vigueur de la législation, de nombreux fournisseurs proposent à la vente des gobelets souples, légèrement plus épais que ceux à usage unique, et les présentent comme réutilisables.



Ces gobelets, sont assimilés à des gobelets à usage unique par la législation, et sont donc interdits dans le cadre des événements.

Découvrez notre campagne de COM en ligne via le lien : [Gobelets réutilisables : comment reconnaître les vrais des faux ? - L'Environnement en Wallonie](#)

L'information est également accessible sur nos pages FB et LinkedIn.

Mieux trier les déchets de construction pour les réintégrer dans la production

Les membres du consortium portant le projet CD² ont organisé un événement de clôture le 19 juin dernier. Dans ce cadre, Anne Dumont, coordinatrice du Plan Wallon des Déchets Ressources, a exposé le contexte et les enjeux pour la Wallonie. Le tri des déchets et le recyclage à haute valeur ajoutée dans une approche circulaire constituent des défis essentiels pour la Wallonie pour atteindre les objectifs de circularité et de réduction des émissions de CO₂ de l'UE. Les CET sont rares et précieux et doivent être réservés aux déchets ultimes non combustibles.

La Directive-cadre déchets 2008/98/C impose notamment aux États membres de prendre des mesures pour encourager la démolition sélective et pour faciliter le réemploi et le recyclage des déchets de construction, et garantir la mise en place de systèmes de tri des déchets de construction et de démolition pour certains flux.

Le projet CD² a permis de mieux appréhender les opportunités et les obstacles à surmonter pour atteindre les objectifs de circularité visés par le cadre légal.

[Clôture du projet \(CD\)² : trier et collecter les déchets de chantier pour les intégrer dans les chaînes de production](#)

Le nouveau baromètre de l'économie circulaire est en ligne

Dans le cadre de sa stratégie Circular Wallonia, la Région wallonne poursuit son engagement en faveur de l'économie circulaire.

L'édition 2024 du Baromètre révèle l'état des connaissances, des pratiques et des défis rencontrés par les entreprises wallonnes. Retour sur une enquête essentielle pour accompagner la transition régionale en matière d'économie circulaire.

[L'économie circulaire en Wallonie : résultats clés du Baromètre 2024](#)

Incendies à répétition dans les centres de tri : la problématique spécifique des batteries Lithium-ion prise en considération par les parties prenantes.

Le groupe de travail mis en place par la DIGPD, réunissant les différents acteurs concernés (DENUO, FILPAP, FOST Plus, BEBAT, RECUPEL et COPIDEC) au sujet des risques élevés d'incendie liés à la présence de batteries Lithium-ion dans d'autres flux de déchets, a poursuivi ses interactions en 2025. Les autres régions ont également été invitées lors du dernier workshop du 20 juin 2025.

Plusieurs échanges et partages d'initiatives ont eu lieu, concernant :

- le renforcement de l'application du nouveau règlement européen relatif aux batteries ;
- les obligations de la REP, ainsi que les évolutions de celle-ci en France ;
- la prévention des incendies ;
- l'organisation de communications communes axées sur les dangers que représente un tri incorrect de ces batteries.



C'est dans ce cadre qu'un projet de campagne de sensibilisation commune entre les acteurs concernés a pu être développé. Cette campagne de sensibilisation du grand public devrait être diffusée très prochainement.

Facilitateur Compostage Collectif en Wallonie

Depuis le 1er janvier 2024, le tri à la source des déchets organiques dits « biodéchets » est devenu obligatoire pour tous. Plusieurs options permettent de répondre à cette obligation : la collecte sélective, le compostage individuel à domicile ou encore le compostage collectif.

Dans le cas du compostage collectif, un groupe de citoyens s'organise pour installer et gérer ensemble un site de compostage, généralement situé dans un espace partagé comme un quartier, un immeuble ou un jardin communautaire.

Un « Facilitateur Compostage Collectif » a été désigné pour accompagner et soutenir techniquement la mise en place de nouveaux sites de compostage collectif des déchets alimentaires issus des ménages en Région wallonne. Le facilitateur conseille et forme les personnes intéressées sur les bonnes pratiques du compostage ainsi que sur les différentes législations en vigueur encadrant ce type d'activité.

Les premiers projets sortent de terre suite à l'appel à projets lancé. Exemple en image avec cette vidéo montrant l'installation d'un nouveau site de compostage collectif au sein de la commune de Walhain : <https://www.canalzoom.be/actu/walhain-le-quartier-du-bia-bouquet-se-lance-dans-le-compostage-collectif/20797>

Lettre d'information du Département du Sol et des Déchets

SPW Environnement - dechets.sol@spw.wallonie.be - Avenue Prince de Liège 15 - 5100 Jambes

